

# MODERNISATION DE L'AXE GRANVILLE-AVRANCHES

## UNE CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET EN COURS JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE : ENCORE UN MOIS POUR PARTICIPER

Le Département a lancé le débat autour de l'opportunité du projet auprès du grand public - riverains, usagers, entreprises locales, associations -, à travers la réalisation d'une concertation publique, organisée du 23 juin au 22 septembre 2025. Cette dernière permet d'informer le public sur les objectifs et les caractéristiques principales du projet, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, mais aussi de recueillir ses observations et propositions.

Afin de garantir la neutralité de la concertation, le Département a sollicité la Commission nationale du débat public (CNDP) pour que celle-ci soit réalisée sous l'égide de garants qui seront chargés de veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité, pour le public, de formuler des questions et de donner son avis.

### LE PROJET

Cet itinéraire stratégique, l'un des plus fréquentés du département, nécessite des aménagements pour répondre aux enjeux de sécurité, de fluidité du trafic et de respect de l'environnement. Le projet s'étend sur plusieurs années et comprend diverses phases, allant de la mise en place de dispositifs de sécurité immédiats à des aménagements plus conséquents comme la création de créneaux de dépassement et de contournements ponctuels.

Les objectifs de cet aménagement sont de permettre de :

- Sécuriser et fluidifier les déplacements
- Supprimer les zones dangereuses et accidentogènes
- Préserver l'habitats et le cadre de vie des riverains
- Préserver les espaces naturels, agricoles et limiter les impacts environnementaux

Pour ce faire, le Département a repensé son projet initial de 2x2 voies datant de 2006 à la suite du refus de l'autorisation environnementale par l'Etat en 2021, pour une proposition sectorisée, pragmatique et en phase avec la réglementation environnementale.

Le projet est ainsi découpé en 3 secteurs :

- Zone d'activités du Croissant
- La Havaudière
- Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves

Le coût total du projet de modernisation de l'axe Granville-Avranches est estimé à environ 92 millions d'euros pour le scénario préférentiel, répartis sur plusieurs années pour couvrir les phases de conception, de réalisation et de suivi environnemental. Ce budget inclut notamment les études d'impact et les mesures compensatoires.

## LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Le Département de la Manche a approuvé les modalités de concertation préalable sur le projet de modernisation de l'axe Granville-Avranches lors de la session plénière du 4 avril 2025 :

✓ **Le dossier de concertation est consultable du lundi 16 juin au lundi 22 septembre inclus** dans 10 mairies :

- Granville,
- Saint-Pair-sur-Mer,
- Saint-Aubin-des-Préaux,
- Saint-Planchers,
- Saint-Pierre-Langers,
- Sartilly-Baie-Bocage,
- Lolif,
- Bacilly,
- Marcey-les-Grèves,
- Avranches

et au sein du siège de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie et Granville Terre, au service des Ressources Documentaires à la Maison du Département ainsi que sur les sites internet [manche.fr](http://manche.fr) et [concertation-granvilleavranches.fr](http://concertation-granvilleavranches.fr).

✓ **4 réunions publiques organisées :**

- **Mardi 24 juin à Avranches**, de 19h30 à 22h à la salle Victor Hugo.
- **Jeudi 3 juillet à Granville** de 19h30 à 22h à la salle multisports – Cité des Sports.
- **Mardi 9 septembre à Folligny** de 19h30 à 22h à la salle des fêtes du Carrefour Bailly.
- **Jeudi 18 septembre à Sartilly-Baie-Bocage** de 19h30 à 22h à la salle culturelle l'Etoile

✓ **8 permanences en mairies organisées :**

- **A la mairie de Bacilly : le mercredi 2 juillet**  
- de 10h à 12h
- **A la mairie de Lolif : le jeudi 20 mars** - de 14h à 16h

- **A la mairie de Marcey-les-Grèves : le lundi 7 juillet** - de 9h30 à 12h
- **A la mairie de Saint-Pair-sur-Mer : le lundi 7 juillet** - de 13h30 à 17h
- **A la mairie de Saint-Planchers : jeudi 4 septembre** - de 14h à 16h
- **A la mairie de Saint-Aubin-des-Préaux : jeudi 4 septembre** - de 17h à 19h
- **A la mairie de Saint-Pierre-Langers : vendredi 12 septembre** - de 9h30 à 12h
- **A la mairie de Sartilly-Baie-Bocage : vendredi 12 septembre** - de 14h à 17h

✓ **6 ateliers organisés :**

Il s'agit d'ateliers à destination des acteurs du territoire, sur invitation :

- **3 ateliers thématiques :** sur les sujets transversaux du projet : environnement, sécurité, développement économique, etc.
- **3 ateliers géographiques :** ils porteront sur un tronçon spécifique de l'axe

## COMMENT DONNER SON AVIS ?

Le public est invité à émettre son avis :

- soit sur les registres mis à disposition en mairie, au sein de l'intercommunalité et à la Maison du Département aux jours et heures d'ouverture de celles-ci ;
- soit sur le registre dématérialisé sur le site [manche.fr](http://manche.fr) et [concertation-granvilleavranches.fr](http://concertation-granvilleavranches.fr).

Les personnes morales qui estimeront être concernées par cette concertation préalable, seront invitées à adresser leur avis au Département afin de les publier sur [manche.fr](http://manche.fr) via le cahier des acteurs.

## QUE SE PASSE-T-IL APRÈS ?

À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan portant sur l'évaluation du déroulement de la concertation et

rapportant les principaux arguments exprimés et les réponses apportées par le porteur de projet sur les questions mises en discussion. Ce bilan sera rendu public sur le site de la concertation, [manche.fr](http://manche.fr), ainsi que sur celui de la CNDP. Le Département de la Manche rédigera un mémoire en réponse au bilan des garants, ce dernier sera également mis à disposition du public.